

République Française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du 18 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Madame Chantal BRUNI, Monsieur Alexis DANAUS, Monsieur André MEYER, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR

Absents:

Absents excusés:

Représentés : Monsieur Noël BARATHON, Madame Karine DEBRAY, Madame Marie-Françoise DOMENGE

D_031_2023

Objet : Modification des limites d'agglomération - Hameau des Thumins

Le Maire rappelle aux conseillers le projet de mise en place de 2 plateaux ralentisseurs au Hameau des Thumins.

Il rappelle également que la portion de route sur laquelle doit être réalisé cet aménagement fait partie du domaine routier départemental. Or afin que le maire puisse exercer ses pouvoirs de police de la circulation, il est indispensable que de nouvelles limites d'agglomération soient créées au niveau du Hameau des thumins.

Par conséquent le maire propose au conseil municipal d'inclure le Hameau des Thumins, soit du PR2+180 au PR2+450 dans les limites d'agglomération, conformément à l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à prendre un arrêté créant de nouvelles limites d'agglomération au Hameau des Thumins.

par vote:

pour: 13

contre: 0

Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

